



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Mothers Legacy Project, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La mortalité maternelle demeure l'une des tragédies les plus dévastatrices et pourtant l'une des plus évitables de notre époque. On estime que plus de 90 % de la totalité des décès maternels pourraient être évités. La mort d'une femme a pour résultat évident que la défunte ne peut plus contribuer à la vie de sa famille et de sa communauté, mais elle a aussi des effets très néfastes sur la santé et le bien-être de ceux qui l'entouraient.

Cela dit, que cette mortalité soit évitable ne signifie pas pour autant qu'il soit aisé d'y remédier. Gouvernements, organisations non gouvernementales et organisations philanthropiques ont de plus en plus conscience qu'atténuer la mortalité maternelle requiert une approche pluridimensionnelle de la condition de la femme dans chaque société. Les recherches menées sur le sujet ont permis de recenser des causes multiples et variées à la mortalité maternelle, notamment le manque d'accès à des formations et des techniques appropriées, mais également une relation de causalité avec les mariages précoces, la pauvreté, l'éducation et la violence familiale.

C'est en prenant conscience des liens entre la santé maternelle et les attitudes nationales à l'égard des femmes que l'on peut venir à bout de ces décès tragiques et évitables.

Les membres du Mothers Legacy Project souhaitent ériger un monument en l'honneur des femmes qui meurent en couches, afin de rendre hommage à leur sacrifice et de rappeler constamment l'obligation qui nous incombe de protéger les mères du monde entier.

Il est dans l'intérêt des collectivités de prendre soin de la santé mentale des mères. En veillant à l'intégrité physique des mères de jeunes enfants, on s'assure qu'elles seront toutes plus résistantes et équilibrées sur le plan mental. La discrimination, sous toutes ses formes, nuit à leur santé mentale.

Le droit de survivre à la grossesse et à l'accouchement est un droit fondamental. Nulle femme, en particulier si elle est enceinte, ne devrait se voir refuser l'accès à un centre ou un traitement médical, quelle que soit sa situation économique et sociale. Le droit inaliénable à la santé est inhérent au droit à la vie et doit être garanti.

Certains gouvernements ne s'acquittent pas comme il convient de ce devoir qui est le leur. Les juridictions de chaque pays ont un rôle crucial à jouer pour que les droits des femmes enceintes soient respectés, et que leur vie soit préservée. Une prise en charge adéquate des problèmes que constituent la mortalité et la morbidité maternelles permet de lutter contre les taux élevés de décès et de complications qui compromettent la santé des femmes et vont à l'encontre de leurs droits fondamentaux.

Le moment est particulièrement indiqué pour traiter la mortalité maternelle, qui a jusqu'à présent fait les frais d'une négligence effarante. Il importe de jeter un nouvel éclairage sur les mères et leur apport crucial au bien-être de la société.

L'évolution récente du monde offre une occasion sans précédent de se recentrer sur la santé maternelle et de traduire cette ambition en moyens et en mesures spécifiques à l'échelle mondiale et au niveau local.

Remarque : L'organisation non-gouvernementale ci-après, dotée du statut consultatif auprès du Conseil, fait sienne la présente déclaration : Pan-Pacific and South-East Asia Women's Association.